

Date de dépôt : 8 avril 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Lefort : Où en est le Conseil d'Etat dans la planification des bâtiments scolaires pour le cycle d'orientation et le postobligatoire ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 mars 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Durant les travaux de commission sur le projet de loi 11264 ouvrant un crédit d'investissement pour construire l'école de commerce des Fourches de Frontenex, le conseiller d'Etat d'alors avait fait état des bâtiments scolaires pour le cycle d'orientation et le secondaire postobligatoire¹ planifiés, en sus de l'école de commerce de Frontenex, jusqu'en 2025, à savoir :

- l'école de culture générale IV à Meyrin;*
- l'école de culture générale Ella-Maillart aux Cherpines;*
- le centre de formation professionnelle santé social;*
- un collège dans la région de Vandœuvres-Pallanterie.*

Le Conseil d'Etat peut-il nous donner l'état d'avancement de chacun de ces projets et les échéances les plus probables pour leur ouverture aux élèves ?

Je remercie le Conseil d'Etat par avance de la diligente réponse qu'il voudra bien apporter à cette question écrite urgente.

¹ *Rapport de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 82 122 000 F pour la construction de l'école de commerce de Frontenex à Chêne-Bougeries – Genève et pour le transfert des activités sportives du terrain des Fourches :*
<http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL11264A.pdf>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat confirme que l'école de culture générale IV Meyrin doit être mise en exploitation en 2023. Le déclassement du terrain de cette infrastructure en zone constructible sera réalisé en 2016. Le projet de loi d'étude sera déposé au Grand Conseil début 2017.

L'école de culture générale Ella-Maillart aux Cherpines doit être livrée d'ici à 2024. Le projet de loi d'étude sera déposé au Grand-Conseil en 2018. Le Plan localisé de quartier (PLQ) sera quant à lui adopté à l'horizon 2019.

Le centre de formation professionnelle santé et social devrait également être mis en exploitation en 2024. L'implantation de cet ouvrage n'est pas encore déterminée mais est pressentie sur la commune de Bernex.

En ce qui concerne la construction d'un nouveau collège dans la région de Vandœuvres-Pallanterie, il s'avère que celui-ci était initialement prévu, à plus long terme, dans le cadre des grands projets d'urbanisation sur cette rive. Ceux-ci n'ont toutefois pas été retenus par le Conseil d'Etat parmi les dix grands projets prioritaires et sont de ce fait différés. Le déplacement du collège de Candolle sur la commune de Chêne-Bourg va permettre de répondre aux besoins sur la rive gauche de façon plus conséquente. La construction, ces prochaines années, d'un nouveau collège dans ce secteur ne s'avère dès lors plus nécessaire. En revanche, afin de répondre à l'accroissement de la population dans la région Rhône-Arve, la construction d'un cycle d'orientation devrait être prochainement examinée.

La mise en œuvre de l'ensemble de cette planification est un travail de longue haleine qui fait l'objet d'une attention particulière des différents départements concernés. Le processus optimal entre l'expression des besoins et la mise en exploitation d'un bâtiment est d'environ huit ans. En effet, après l'entrée en force d'un projet de loi d'étude, établi sur la base d'une étude de faisabilité et d'une étude d'implantation, un concours permet de mandater le maître d'œuvre et les ingénieurs spécialistes. Ces derniers doivent développer le projet pour aboutir à un devis général afin d'identifier le coût de la construction et d'obtenir une autorisation de construire, ce qui permet de rédiger un projet de loi d'investissement. Cette planification ne tient pas compte du processus mené en parallèle pour maîtriser le foncier et éventuellement modifier la zone de la parcelle ou établir un PLQ.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP